



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion électronique du lundi 15 juillet 2019

Présidence : B. BARBET.

Présents :

D. ANSELME, Y. BEGON, R. FOURNEL, L. JURY, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, P. PARENT, J-M. SALZA, D.THINLOT, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN, J-P. DEFOUR, J. VANTAL.

Absent : S. JUILLARD.

Assistent : M. COQUET, R. DEFAY, S. DI IORIO.

1. Composition des poules des Championnats Régionaux Futsal (saison 2019/2020) :

REGIONAL 1

VENISSIEUX F.C. (rétrogradé)

FUTSAL SAONE MONT D'OR

A.L.F. FUTSAL

CLERMONT L'OUVERTURE

M.D.A. FUSTAL

VAULX EN VELIN FUTSAL

CALUIRE FUTSAL F.C.

CONDRIEU FUTSAL CLUB

MARTEL CALUIRE A.S. (2) (accède)

FUTSAL MORNANT (accède)

J.O.G.A. GRENOBLE (accède)

VIE ET PARTAGE (accède)

REGIONAL 2 Poule A

FUTSAL SALLE CIVRIEUX (rétrogradé)

FUTSAL COURNON

A.S. IRIGNY VENIERES

CLERMONT METROPOLE

P.L.C.Q. FUTSAL CLUB

Et. S. FUTSAL ANDREZIEUX

F.C. DE LIMONEST

REGIONAL 2 Poule B

R.C.A. FUTSAL

FUTSAL SAONE MONT D'OR (2)

FUTSAL LAC ANNECY

F.C. VALENCE

SUD AZERGUES FOOT (accède)

FUTSAL BOURGET UNITED (accède)

ESPOIR FUTSAL 38 (accède)

M.D.A FUTSAL (2)
F.C. SAINT ETIENNE (accède)
F.C. VAULX EN VELIN (accède)

E.S. NORD DROME (accède)
FUTSAL DES GEANTS (accède)

→ Le Bureau Plénier valide à l'unanimité la composition des poules des Championnats Régionaux Futsal.

2. Composition des poules des Championnats Régionaux Féminins (saison 2019/2020) :

• CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS :

R1 POULE A

F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE
CEBAZAT-SPORTS
Esp. CEYRAT
CLERMONT FOOT 63
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP
A.S. SAINT ETIENNE (2)
F.C. SAINT ETIENNE
O.I. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2)

R2 POULE A

A.C. AUZON AZERAT
S.C. BILLOM
CLERMONT FOOT 63 (2)
A.S. DOMERAT
S.C.A. CUSSET
F.C. ALLY MAURIAC
U.S. SAINT FLOUR

R2 POULE C

C.S. D'AYZE
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
E.S. CHILLY
U.S. MAGLAND
E.S. MEYTHET
PLASTICS VALLEE F.C.
VALLEE DU GUIERS F.C.

R1 POULE B

CHASSIEU DECINES F.C.
CHAZAY-AZERGUES F.C.
F.C. CHERAN
Ev.S. GENAS AZIEU
GRENOBLE FOOT 38 (2)
OLYMPIQUE LYONNAIS (2)
F.C. NIVOLET
A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
OLYMPIQUE DE VALENCE

R2 POULE B

CALUIRE FOOTBALL FILLES 1968
A.S. CHADRAC
F.C. EYRIEUX EMBROYE
EVEIL DE LYON
A.S. MONTMERLE
RIORGES F.C.
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF

R2 POULE D

F.C. BORDS DE SAONE
GRENOBLE FOOT 38 (3)
Ent. S. NORD DROME
A.S. SAINT MARTIN EN HAUT
OLYMPIQUE VALENCE (2)
A.S. VEZERONCE HUERT
A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE (2)

• **CHAMPIONNAT FEMININ U18 F :**

U18 F Poule A

CS BESSAY
A.S. DOMERAT
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
F.C. LEZOUX
F.C. SAINT ETIENNE
S.A. THIERS
FOOTBALL FEMININ YZEURE (2)

U18 F Poule B

F.C. ALLY MAURIAC
F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE
F.C. CHATEL GUYON
CLERMONT FOOT 63
U.S. SAINT FLOUR
Grp VALLEE DE L'AUTHERE
CEBAZAT SPORTS

U18 F Poule C

F.C. BOURGOIN JALLIEU
F.C. CHERAN
CLAIX FOOTBALL
GRENOBLE FOOT 38 (2)
E.S. MEYTHET
C.S NIVOLAS VERMEILLE
F.C. NIVOLET
TNONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
(2)

U18 F Poule D

ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL
CLUB
F.C. BORDS DE SAONE
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
CALUIRE FILLES FOOT 1968
F.C. LYON FOOTBALL
F.C. RIORGES
A.S. SAINT ETIENNE (2)
F.C. VAULX EN VELIN

U18 F Poule E

GF. ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE (ACND)
EV.S. GENAS AZIEU
A.S. SAINT PRIEST
A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
F.C. SUD ISERE
O.I. VALENCE
F.C. VALLEE DU GUIERS

→ **Le Bureau Plénier valide à l'unanimité la composition des poules des Championnats Régionaux Féminins.**

3. Proposition de modification du Règlement du Championnat Régional U18 F (applicable dès la saison 2019/2020) :

Cette modification du Règlement est rendue nécessaire suite à la création par la FFF d'une PAN au Championnat National U19 F que la Commission Sportive n'a pas pu anticiper.

PROPOSITION DE MODIFICATION :

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS

[...]

Article 3.3 – Sanctions :

A la fin de chaque phase, il sera retiré 3 points au classement final du championnat régional Féminin U18 en cas de non-respect d'une au moins de ces obligations.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

[...]

Article 4.4 – *Le championnat U18 F se dispute en 2 phases.*

1^{ère} phase :

Constituée de 5 groupes géographiques de 7 ou 8 équipes maximum, elle se déroule en matchs aller simple.

Les clubs restant formeront le niveau 2 de la phase 2.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes au sein d'un même groupe, il sera appliqué l'article 23.3 des Règlements Généraux de la Ligue.

Application des dispositions fixées à l'article 24.7 des R.G. de la Ligue pour départager des équipes classées exclusivement au même rang dans des poules différentes.

2^{ème} phase :

Elle se déroule sur deux niveaux (niveaux 1 et 2) en matchs aller-retour.

A l'issue de la 1^{ère} phase, les clubs classés aux deux premières places de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes constitueront les deux poules d'accession du niveau 1 (soit 12 équipes réparties sur 2 poules).

Au niveau 1 : *après application des sanctions prévues pour le non-respect des obligations fixées par la Ligue, les clubs classés à la première place de chacune des deux poules d'accession disputeront un match de barrage (match sec) afin de déterminer le club représentatif de la Ligue qui participera à la Phase d'Accession Nationale (24 et 31 mai 2020) au championnat national féminin U19.*

Au niveau 2 : *les équipes restant seront réparties sur 4 poules géographiques.*

→ Le Bureau Plénier valide à l'unanimité la proposition de modification du Règlement du Championnat Régional U18 F avec application dès la saison 2019/2020.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE